

LES THÉMATIQUES PRIORITAIRES

Appel à projet 2024 Jeunesse, éducation populaire et vie associative (JEPVA)



ce guide pratique édité par la Direction de la Jeunesse et des sports comporte 5 pages



CONTEXTE

La transition vers l'âge adulte reste une étape de construction de l'autonomie des jeunes qui implique d'agir sur tous les leviers leur permettant d'être acteurs de leur parcours, de subvenir à leurs besoins et de se réaliser en tant qu'individus.

OBJECTIFS

- Développer la culture de l'initiative, de l'engagement et la prise de responsabilités des jeunes
- Rendre les jeunes acteurs de leurs projets et réalisations
- Accompagner l'autonomisation des jeunes et valoriser leurs projets
- Favoriser l'émergence de projets solidaires conduits par les jeunes
- Favoriser le bien vivre ensemble.
- Renforcer l'engagement citoyen au bénéfice d'autrui ou des générations à venir.
- Renforcer la capacité d'accompagnement des associations JEP auprès de jeunes qui portent une idée ou un projet.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Elaboration/Mise en œuvre de projets portés directement par des jeunes ou groupe de jeunes de 16 à 30 ans et accompagnés par une association.
- Favoriser l'innovation et la créativité
- Tous projets d'engagement citoyen au bénéfice des autres, de sa communauté de vie, de son quartier, de son environnement ou de publics à besoins particuliers quel que soit le domaine d'intervention retenu.
- Réalisation d'un projet d'intérêt général construit en partenariat avec des acteurs locaux.

ÉLIGIBILITÉ DES PROJETS

Tous types de projets qui ne relèvent pas d'un dispositif d'aide déjà existant. Les projets individuels sont acceptés dès lors que le jeune est accompagné par une association. L'association sera bénéficiaire du financement et devra rendre compte de l'accompagnement apporté aux jeunes porteurs du projet. Une attention particulière sera portée aux projets en faveur des îles éloignées et aux projets multi partenariales ou parrainés.

OBLIGATIONS COMPLÉMENTAIRES

Plan de communication et de mise en valeur des actions intégrées au projet

MONTANT MAX ATTRIBUÉ 1 000 000 XPF

AUTRES DISPOSITIONS

Un chef de projet/référent devra être identifié parmi les jeunes.

Ne sont pas éligibles :

- les sorties organisées dans le cadre scolaire ou professionnelle,
- les séjours linguistiques, le financement d'études de formations, de stages ou de recherches, compétitions sportives.

2- DÉVELOPPER L'APPUI ET L'ACCOMPAGNEMENT AUX ASSOCIATIONS



CONTEXTE

Les besoins en matière d'appui et d'accompagnement des associations et particulièrement au bénéfice des dirigeants et bénévoles sont récurrents. Ces besoins doivent trouver des réponses adaptées.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Programmes de formations thématiques déployés au plus près des besoins et des contraintes de disponibilités associatives.
- Les sessions dispensées devront permettre aux publics cibles de réinvestir ces apprentissages au sein de leurs associations.

ÉLIGIBILITÉ DES PROJETS

Tous types de projets qui concourent à la montée en compétences des dirigeants, encadrants, bénévoles et/ou salariés associatifs autour des thématiques suivantes : méthodologie de projets, outils de communication, techniques d'animation, de « crowdfunding » (financement participatif) et/ou d'administration d'une association.

Formation non diplômante et non certifiante.

Les projets proposés devront :

- se dérouler entre le 1er juin 2024 et le 1er juin 2025.
- proposer une gratuité d'inscription aux participants
- compter un minimum de 8 participants par session
- intégrer si possible des interventions dans les îles

OBLIGATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le dossier devra comprendre :

- Description du projet avec notamment un programme prévisionnel, un contenu détaillé des interventions et techniques d'animation, nombres d'heures dispensées, CV des intervenants, moyens mis à disposition (salle, logistique, matériel, ...), « boîte à outils » remise aux associations, tout autre document permettant d'évaluer la qualité et la mise en œuvre des formations
- Budget détaillé
- N° TAHITI
- Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou postale

MONTANT MAX ATTRIBUÉ

60 000 XPF par jour de formation

3- FAVORISER LES ACTIONS ASSURANT UNE CONTINUITÉ ÉDUCATIVE DE QUALITÉ

CONTEXTE

La continuité éducative permet à l'enfant de grandir avec des repères stables et partagés. Il s'agit de prendre en compte son rythme de vie, les spécificités des approches pédagogiques selon les temps tout en s'adaptant à ses besoins et son environnement.

OBJECTIFS

- Assurer une cohérence d'actions entre les acteurs engagés en faveur de l'épanouissement et de la réussite des enfants et des jeunes.
- Encourager le rapprochement durable et constructif des différents acteurs qui œuvrent en direction des enfants et des jeunes.
- Réduire les inégalités territoriales en matière d'offres et de complémentarité éducative.

RÉSULTATS ATTENDUS

Programme d'actions concertées permettant une articulation efficace entre les différents temps des enfants et des jeunes (temps de la famille, temps de l'école, temps personnels ou de loisirs...).

ÉLIGIBILITÉ DES PROJETS

Tous projets qui visent l'épanouissement et la réussite des enfants et des jeunes autour des axes suivants :

- activités périscolaires
- renforcement de l'implication des parents
- développement des cultures scientifiques et techniques
- éducation à la santé, prévention des conduites à risques (addictions, suicide, harcèlement...)
- lutte contre le décrochage
- soutien aux apprentissages ou à l'accompagnement à la scolarité
- développement des pratiques sportives ou de bien-être corporel
- développement de parcours de réussite
- promotion des valeurs collectives ou citoyennes
- développement durable, promotion de la culture polynésienne
- etc.

OBLIGATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les projets sont construits conjointement avec des acteurs composant les milieux fréquentés par l'enfant, (alliance éducative) : parents, établissement scolaire, commune, habitants d'un quartier, structures associatives, clubs sportifs, etc.

MONTANT MAX ATTRIBUÉ 1 000 000 XPF

4- CONSOLIDER LES PARCOURS DE FORMATION DES ACTEURS DE L'ANIMATION VOLONTAIRE



Stagiaires BAFA
Formateurs
BAFA/BAFD
engagés

CONTEXTE

La rédaction du bilan de fin de formation menant au BAFD constitue une étape essentielle pour tous les candidats. La formation de formateurs BAFA/BAFD dans une optique transversale demeure un enjeu lié à la qualité de ces formations en Polynésie française.

OBJECTIFS

- Mettre en place un programme de formation et d'accompagnement à la rédaction du bilan de fin de formation menant au BAFD.
- Organiser des sessions de formations de formateurs BAFA/BAFD.
- Aider au déplacement des formateurs BAFA-BAFD.

RÉSULTATS ATTENDUS

Programme stabilisé et pérenne d'accompagnement à la rédaction du bilan. Programme de rencontres annuelles des formateurs.

ÉLIGIBILITÉ DES PROJETS

Les projets proposés pour la formation devront :

- proposer une gratuité d'inscription aux participants
- compter un minimum de 4 participants par session
- prévoir si possible des interventions dans les îles

Pour l'aide au déplacement : pas de formations au BAFD depuis un an sur l'île, justifier son lieu de résidence principale. Présence d'une école. Présentation d'un devis.

Justifier d'un projet dans l'animation nécessitant le BAFD.

OBLIGATIONS COMPLÉMENTAIRES

Contenus en accord avec les attendus du BAFD. Actions ouvertes à tous publics.

MONTANT MAX ATTRIBUÉ

Pour la formation : 50 000 XPF par jour
Pour le déplacement en Polynésie française : 60 000 XPF
par stagiaire BAFD et/ou formateurs, formateur de
formateurs.